

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/03/2012

Réception par le Prefet : 19/03/2012

Publication : 23/03/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-3-4-2

Séance du vendredi 16 mars 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UN INDU D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 232-1 et suivants et L 313-8-1,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2011/1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de la remise gracieuse de la dette de Madame Henriette B hébergée à l'EHPAD « Les Chevrets » à COUTHENANS à hauteur de 2 036,93 € étant entendu que les crédits nécessaires à l'émission du mandat pour l'annulation du titre émis sur l'exercice 2011 sont inscrits au programme I612 chapitre 67 fonction 53 nature 673.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions